



**SERVICES  
TECHNIQUES**

N° : ST/52/2026

**Travaux**

**3 rue Pasteur**

**ENEDIS**

**Affiché le : 07/04/2026**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne**

**ARRÊTE MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Ville de MARGNY-Lès-COMPIEGNE  
Vu les articles L 2211-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités,  
Vu les articles R130-2, R250-1 du Code de la Route,  
Vu l'article 417-10 du Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la  
Signalisation routière,  
Vu l'arrêté municipal en date du 16 avril 2025, modifié portant sur la  
réglementation générale de la circulation et du stationnement

**Considérant que des travaux de réseaux moyenne tension** doivent  
avoir lieu au 3 rue Pasteur, par l'entreprise ENEDIS  
**Considérant** qu'il convient d'interdire le stationnement sur 2  
emplacements, afin de veiller à la sécurité des usagers de la route et des  
riverains,

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 :** Du mardi 07 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026 le stationnement sera interdit sur 2 places de stationnement sur le trottoir face au 1 et 3 rue Pasteur excepté pour les véhicules de la société.
- ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire à la réglementation du stationnement sera mise en place par l'entreprise, apposés de l'arrêté correspondant.
- ARTICLE 3 :** Toutes les dégradations devront faire l'objet d'une remise en état à l'identique sous un délai de 30 jours maximum et à la charge du demandeur.
- ARTICLE 4 :** Les contrevenants seront verbalisés selon les dispositions légales, article R 417-10 du Code de la Route et les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais et risques des propriétaires, article R325-1 du code de la route.
- ARTICLE 5 :** Monsieur le Commissaire de Police Nationale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Margny-lès-Compiègne, le mardi 07 avril 2026.

**Pour le Maire et par délégation,  
Dev MARIUS LE PRINCE  
Directeur Général des Services**